

Certifié conforme

Docteur Laurent MAMY  
Gynécologue - Obstétricien  
31 avenue Foch 94100 Saint Maur  
Secrétariat / 01 63 75 02 50

## Compte de résultat

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 451 462	100,00	1 366 343	100,00	85 119	6,23
Production stockée						
Subventions d'exploitation	8 000	0,55			8 000	
Autres produits	3 872	0,27	17		3 854	NS
<b>Total</b>	<b>1 463 333</b>	<b>100,82</b>	<b>1 366 360</b>	<b>100,00</b>	<b>96 973</b>	<b>7,10</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	7 827	0,54	14 731	1,08	-6 904	-46,87
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	939 439	64,72	651 550	47,69	287 890	44,19
<b>Total</b>	<b>947 266</b>	<b>65,26</b>	<b>666 280</b>	<b>48,76</b>	<b>280 986</b>	<b>42,17</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>516 067</b>	<b>35,55</b>	<b>700 080</b>	<b>51,24</b>	<b>-184 013</b>	<b>-26,28</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	25 970	1,79	26 523	1,94	-553	-2,09
Salaires et Traitements	357 405	24,62	343 589	25,15	13 816	4,02
Charges sociales	42 529	2,93	42 626	3,12	-96	-0,23
Amortissements et provisions	24 883	1,71	19 223	1,41	5 660	29,44
Autres charges	4 035	0,28	148	0,01	3 886	NS
<b>Total</b>	<b>454 821</b>	<b>31,34</b>	<b>432 109</b>	<b>31,63</b>	<b>22 712</b>	<b>5,26</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>61 246</b>	<b>4,22</b>	<b>267 970</b>	<b>19,61</b>	<b>-206 725</b>	<b>-77,14</b>
Produits financiers	51 888	3,57	18 889	1,38	32 999	174,70
Charges financières	52 744	3,63	54 406	3,98	-1 662	-3,05
<b>Résultat financier</b>	<b>-857</b>	<b>-0,06</b>	<b>-35 517</b>	<b>-2,60</b>	<b>34 660</b>	<b>-97,59</b>
Opérations en commun	-49 079	-3,38	-28 523	-2,09	-20 556	72,07
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>11 309</b>	<b>0,78</b>	<b>203 930</b>	<b>14,93</b>	<b>-192 620</b>	<b>-94,45</b>
Produits exceptionnels			62 528	4,58	-62 528	-100,00
Charges exceptionnelles	135	0,01	68 000	4,98	-67 865	-99,80
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-135</b>	<b>-0,01</b>	<b>-5 472</b>	<b>-0,40</b>	<b>5 337</b>	<b>-97,53</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	3 104	0,21	59 325	4,34	-56 221	-94,77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 070</b>	<b>0,56</b>	<b>139 133</b>	<b>10,18</b>	<b>-131 062</b>	<b>-94,20</b>

Certifié conforme

Docteur Laurent MAMY  
Gynécologue - Obstétricien  
31 avenue Foch 91400 Saint Meur  
Secrétariat : 01 63 75 02 50

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
<b>CTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	21 840	21 840		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	338 602		338 602	338 602
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	44 572	35 802	8 771	2 221
Autres immobilisations corporelles	165 442	144 899	20 543	39 461
Immob. en cours / Avances & acomptes	2 305		2 305	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	535 283		535 283	11 810
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 111 045</b>	<b>202 541</b>	<b>908 504</b>	<b>392 094</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs	4 713		4 713	12 115
Personnel				195
Etat, Impôts sur les bénéfices	52 748		52 748	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	287 003		287 003	902 584
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	172 996		172 996	190 275
Charges constatées d'avance	2 176		2 176	7 402
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>519 635</b>		<b>519 635</b>	<b>1 112 571</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 630 680</b>	<b>202 541</b>	<b>1 428 139</b>	<b>1 504 665</b>

## Bilan

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	283 800	229 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	144 946	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	22 900	22 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	456 424	340 192
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 070</b>	<b>139 133</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>916 141</b>	<b>731 224</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	51 093	51 888
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>51 093</b>	<b>51 888</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	161 707	287 021
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	161 707	287 021
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		337 654
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 118	52 716
<i>Personnel</i>	5 761	1 992
<i>Organismes sociaux</i>	11 478	6 412
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>		24 073
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	362	1 504
Dettes fiscales et sociales	17 600	33 981
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	116 480	10 181
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>460 905</b>	<b>721 553</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 428 139</b>	<b>1 504 665</b>

# **SELARL DU Dr LAURENT MAMY**

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 283 800 €  
SIEGE SOCIAL : 31 AVENUE FOCH  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES  
818505075 RCS CRETEIL**

## **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2023**

### **Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 8 070,49 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- à la Réserve légale pour un montant de 403,52 €
- et le solde aux associés à titre de dividendes.

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 29 243,03 € sur le poste « autres réserves » à titre de complément de dividendes ; la somme globale mise en distribution sera donc de 36 910 €.

Ainsi, chaque part recevra un dividende de 1,30 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

En application des dispositions de l'article 29 des statuts de la Société, le bénéfice distribuable est réparti entre les associés comme suit :

- Chaque « part de préférence », de catégorie B, dispose sur les dividendes mis en distribution chaque année au titre du « bénéfice distribuable » d'une affectation prioritaire de dividende majoré de 25 % au regard de celle des « parts ordinaires » de catégorie A, en référence à un calcul provisoire de rémunération égalitaire entre toutes les parts sociales de quelque catégorie que ce soit.
- Après attribution aux parts sociales de catégorie B de leur quote-part des dividendes mis en distribution chaque année, les « parts ordinaires » de catégorie A se partagent le solde des dividendes mis en distribution à égalité de droit entre elles.

Ainsi les dividendes mis en distribution au titre de l'exercice écoulé, pour un montant total de 36 910 euros seront répartis comme suit entre les associés :

- A Monsieur Laurent MAMY, pour un montant de 28 001,14 euros
- A la Société HOLD LMY2020, pour un montant de 8 908,86 euros

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts.

Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- \* l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- \* l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

### **Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 décembre 2023**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La gérance  
Monsieur Laurent MAMY

  
**Docteur Laurent MAMY**  
Gynécologue - Obstétricien  
31 avenue Foch, 94100 Saint Maur  
Secrétariat : 01 83 75 02 50

Certifié conforme

Docteur Laurent MAMY  
Gynécologue - Obstétricien  
31 avenue Foch 94100 Saint-Maur  
Secrétariat / 01 63 75 02 50

## Bilan

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	283 800	229 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	144 946	
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	22 900	22 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	456 424	340 192
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 070</b>	<b>139 133</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>916 141</b>	<b>731 224</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	51 093	51 888
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>51 093</b>	<b>51 888</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	161 707	287 021
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	161 707	287 021
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		337 654
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 118	52 716
<i>Personnel</i>	5 761	1 992
<i>Organismes sociaux</i>	11 478	6 412
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>		24 073
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	362	1 504
Dettes fiscales et sociales	17 600	33 981
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	116 480	10 181
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>460 905</b>	<b>721 553</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 428 139</b>	<b>1 504 665</b>

## Compte de résultat

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 451 462	100,00	1 366 343	100,00	85 119	6,23
Production stockée						
Subventions d'exploitation	8 000	0,55			8 000	
Autres produits	3 872	0,27	17		3 854	NS
<b>Total</b>	<b>1 463 333</b>	<b>100,82</b>	<b>1 366 360</b>	<b>100,00</b>	<b>96 973</b>	<b>7,10</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	7 827	0,54	14 731	1,08	-6 904	-46,87
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	939 439	64,72	651 550	47,69	287 890	44,19
<b>Total</b>	<b>947 266</b>	<b>65,26</b>	<b>666 280</b>	<b>48,76</b>	<b>280 986</b>	<b>42,17</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>516 067</b>	<b>35,55</b>	<b>700 080</b>	<b>51,24</b>	<b>-184 013</b>	<b>-26,28</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	25 970	1,79	26 523	1,94	-553	-2,09
Salaires et Traitements	357 405	24,62	343 589	25,15	13 816	4,02
Charges sociales	42 529	2,93	42 626	3,12	-96	-0,23
Amortissements et provisions	24 883	1,71	19 223	1,41	5 660	29,44
Autres charges	4 035	0,28	148	0,01	3 886	NS
<b>Total</b>	<b>454 821</b>	<b>31,34</b>	<b>432 109</b>	<b>31,63</b>	<b>22 712</b>	<b>5,26</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>61 246</b>	<b>4,22</b>	<b>267 970</b>	<b>19,61</b>	<b>-206 725</b>	<b>-77,14</b>
Produits financiers	51 888	3,57	18 889	1,38	32 999	174,70
Charges financières	52 744	3,63	54 406	3,98	-1 662	-3,05
<b>Résultat financier</b>	<b>-857</b>	<b>-0,06</b>	<b>-35 517</b>	<b>-2,60</b>	<b>34 660</b>	<b>-97,59</b>
Opérations en commun	-49 079	-3,38	-28 523	-2,09	-20 556	72,07
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>11 309</b>	<b>0,78</b>	<b>203 930</b>	<b>14,93</b>	<b>-192 620</b>	<b>-94,45</b>
Produits exceptionnels			62 528	4,58	-62 528	-100,00
Charges exceptionnelles	135	0,01	68 000	4,98	-67 865	-99,80
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-135</b>	<b>-0,01</b>	<b>-5 472</b>	<b>-0,40</b>	<b>5 337</b>	<b>-97,53</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	3 104	0,21	59 325	4,34	-56 221	-94,77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 070</b>	<b>0,56</b>	<b>139 133</b>	<b>10,18</b>	<b>-131 062</b>	<b>-94,20</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SELARL SELARL SELARL DU DOCTEUR LAURENT MAMY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 1 428 139 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 070 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable (PCG), qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (cf règlement du CRC n°2004-12 du 23 novembre 2004 - Associations).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

## Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 a eu un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.